



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, est par la présente donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 4 octobre 2022, à 19 h 30, au Centre récréatif situé au 2555, rue du Parc à Franklin, le conseil municipal de la Municipalité de Franklin statuera sur la demande de dérogation mineure suivante en vertu du règlement sur les dérogations mineures no. 333 :

Projet de lotissement sur le lot 5 620 665, Rang des Savary

Demande déposée le 8 septembre 2022 par M. Daniel Thibault concernant le projet de lotissement sur le lot 5 620 665 du Cadastre du Québec, situé sur le rang des Savary.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre :

- Que la rue « cul-de-sac » se termine avec un rond de virage d'un rayon de 15 m, alors que le règlement de lotissement no. 275, au chapitre 2 et à l'article 2.3.5 exige qu'une rue « cul-de-sac » se termine par un « T » dont la longueur totale est égale à 2 fois la largeur de l'emprise de rue;
- Que le lot projeté no. 6 515 286 soit d'une superficie de 2 844,4 mètres carrés, alors que le règlement de lotissement no. 275, au chapitre 3, à l'article 3.4.2, pour un lot non riverain et non desservi, demande une superficie de 3 700 mètres carrés;
- Que le lot projeté no. 6 515 292 soit d'une superficie de 2 849,3 mètres carrés, alors que le règlement de lotissement no. 275, au chapitre 3, à l'article 3.4.2, pour un lot riverain et non desservi, demande une superficie de 3 700 mètres carrés;
- Que le lot projeté no. 6 515 293 soit d'une superficie de 2 860,7 mètres carrés, alors que le règlement de lotissement no. 275, au chapitre 3, à l'article 3.4.2, pour un lot riverain et non desservi, demande une superficie de 3 700 mètres carrés.

Cette dérogation mineure complète la résolution 146-04-19 adoptée le 1^{er} avril 2019 par le conseil municipal de la Municipalité de Franklin.



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 4 octobre 2022, à 19 h 30, au Centre récréatif situé au 2555, rue du Parc à Franklin.

Donné à Franklin, ce 15 septembre 2022

Simon St-Michel
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public susdit en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site Web de la Municipalité, ce 15 septembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 septembre 2022.

Simon St-Michel
Directeur général et greffier-trésorier